# CONSEIL CONSULTATIF LYONNAIS – COVID (CCLC)

Fiche dispositif - **Démocratie sanitaire et gestion de crise**

**Ville de Lyon**

*https://www.lyon.fr/actualite/democratie-locale/le-conseil-consultatif-lyonnais-covid-un-enjeu-de-democratie-sanitaire*

## À PROPOS

Initié par **le maire et les adjointes** à la démocratie locale et à la santé, le Conseil consultatif lyonnais – COVID est composé de **300 personnes** (180 habitant·e·s et 120 représentant·e·s d'acteurs locaux). Ses membres rendent des avis sur **la gestion de la crise sanitaire du Covid-19** opérée par la ville de Lyon, selon **plusieurs temporalités** : court, moyen et long terme. La consultation, prévue pendant 6 mois, jusqu'en mai 2021, s'effectue à travers **des enquêtes numériques et des ateliers en présentiel** mensuels. Les avis sont ensuite présentés au Maire et aux élu·e·s concerné·e·s, à la cellule de crise et en commissions municipales.

## RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

| | |
|---|---|
| **Type de collectivité** | Commune |
| **Nombre d'habitant·e·s** | 500 000 |
| **Dispositif de gestion participative de la crise covid** | Conseil consultatif lyonnais – COVID (CCLC) |

| | |
|---|---|
| **Type de dispositif** | Conseil consultatif |
| **Sujet de la démarche** | ▪ À court terme : gestion de l'urgence<br>▪ À moyen terme : anticipation des actions nécessaires et/ou souhaitées pour la sortie de crise<br>▪ À long terme : préparation et provocation des changements nécessaires pour vivre dans la durée avec le Covid-19 |
| **Participant·e·s** | 300 membres dont 180 habitant·e·s et 120 représentant·e·s d'acteurs locaux |
| **Équipe en charge de la démarche** | Mission démocratie locale |
| **Budget** | 48 610€ HT |
| **Prestataires** | Nova 7 et Agence Nalisse |

## LA DÉMARCHE

La démarche du Conseil consultatif lyonnais – COVID (CCLC) est portée **par le service Mission démocratie locale** de la Ville de Lyon. Cette instance constitue un dispositif d'écoute active des habitant·e·s, chargée de **donner son avis sur les mesures prises ou à prendre** par la Ville de Lyon pour vivre avec le Covid-19, et de contribuer ainsi à leur amélioration.

Le CCLC participe dans sa totalité à **des enquêtes en ligne mensuelles** entre janvier et mai 2021 et, par groupe de 30 personnes, à **des ateliers en présentiel mensuels** entre décembre 2020 et mai 2021. Le dispositif est programmé, dans un premier temps, pour 6 mois. Si la crise sanitaire se poursuit, la durée sera revue. Les **réflexions sur la transition et sur la résilience** de la ville se poursuivront même après la dissolution du conseil.

Les travaux en présentiel sont construits en termes de méthode autour de **3 approches temporelles** : **court terme sur les mesures d'urgence**, **moyen terme sur la sortie de crise et les actions** nécessaires à mettre en place pour accompagner ce moment, et **long terme sur la société de demain et les changements** pour vivre dans la durée avec le Covid-19. Les sujets sont fixés en fonction de l'actualité et du travail de la cellule de crise.

## LES PARTICIPANTS

Le Conseil consultatif lyonnais est composé de **300 personnes**. D'une part, **un panel de 180 habitant·e·s** a été constitué par un prestataire, via une enquête en face à face auprès de 1 000 personnes, sélectionnées autour de 4 critères (arrondissement, sexe, âge et quartier QPV).

D'autre part, **120 représentant·e·s d'acteurs locaux** ont été recrutés par un appel à manifestation d'intérêt (en ligne sur le site de la ville, via les réseaux sociaux et via les réseaux de partenaires des directions) et répartis à part égale sur 12 thématiques. Dans certains cas, un tirage au sort a été effectué.

## LE BUDGET ET LES RESSOURCES

Le budget global de la démarche est de **48 610€ HT**. Il comprend les différents outils mobilisés :

- Le numérique : **29 770€** HT pour **les enquêtes et la constitution du panel** ;
- Le présentiel : **16 200€** HT pour l'**animation des 6 ateliers** et **2 640€** HT pour la **sécurité**.

Ce montant ne comprend pas le **budget de fonctionnement de l'équipe en charge du projet** : 1 ETP de la mission démocratie participative y est consacré, d'autres directions sont concernées (santé, transition écologique, CCAS,...) au sein du comité technique et un protocole spécifique est mis en place pour l'organisation des ateliers.

## LES PRESTATAIRES

Les prestataires retenus par la ville pour accompagner la démarche correspondent à **ceux des accord-cadres préexistants** :

- **Nova 7** pour mener l'enquête initiale pour la constitution du panel et les enquêtes mensuelles en ligne (accord-cadre « consultation par enquêtes ») ;
- **Agence Nalisse** pour animer les ateliers en présentiel (accord-cadre « intelligence collective et participation citoyenne »).

## LA SUITE ET L'ÉVALUATION

Les avis de chaque séance sont **présentés au Maire et aux élu·e·s** concerné·e·s. Ces avis et les résultats des enquêtes sont aussi **publiés sur le site** internet de la ville, **présentés à la cellule de crise et en commissions municipales**, et diffusés en interne. Un retour

est ensuite fait pour **donner à voir sur les actions proposées suite à l'avis du CCLC**. Le dispositif global fait l'objet d'une **délibération**.

Concernant **l'évaluation** du dispositif, une collaboration avec le **Labo Triangle ENS de Lyon** est en cours. Un **groupe de chercheurs** suivra le dispositif et alimentera également, à l'issue des 6 mois, les réflexions prospectives sur la transition.

## LES ÉTAPES

### DE DÉCEMBRE 2020 À JUIN 2021

#### ÉTAPE 1

Tenue de l'atelier / Réalisation de l'enquête

#### ÉTAPE 2

Rédaction d'avis en séance et présentation de l'avis en fin d'atelier au Maire et aux élu·e·s concerné·e·s

#### ÉTAPE 3

Publication des avis et des enquêtes sur le site internet de la Ville, présentation à la cellule de crise et en commissions municipales et diffusion en interne

#### ÉTAPE 4

Retour auprès des participant·e·s sur les décisions prises suite à l'avis du CCLC

#### ÉTAPE 5

Construction d'un outil participatif de prospective

Cette publication est sous licence Creative Commons - BY- SA. Vous pouvez reproduire, diffuser et modifier cette publication à condition de citer la source et de publier toute adaptation sous les mêmes conditions que cette publication.